



COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2011

Présents : MARIN Bernard, GRAS Bernard, BORNENS Patrick, PADAY Bernard, GUIGUE Jean-Marc, DUCLOZ Michel, GIRARD Serge, RIMBAUT Françoise, ANDRE Hervé, SENET Odile. BONELLI Rémy.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de crédits,
- Travaux 2011,
- Demandes de subvention,
- Plan de prévention des risques d'inondation du bassin aixois,
- Modification des statuts de la C.C.C.A.
- Urbanisme,
- Questions diverses.

I – OUVERTURE DE CREDITS

Aucune facture d'investissement n'étant à régler avant le vote du Budget Principal 2011, aucune ouverture de crédits n'est à effectuer.

II – TRAVAUX 2011

1 – Aménagement de sécurité Place de l'Eglise :

. construction d'un trottoir le long du cimetière d'une largeur d'un 1 mètre 40 pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite en déportant la route de la même surface du côté de l'Eglise et en empiétant sur la pelouse.

. réfection du mur du cimetière,

. construction d'un muret de soutènement aux abords de la parcelle A 431,

2 – Réfection en enrobé de la Route de Grésy (portion entre l'Eglise et l'ancienne fruitière),

3 – Aménagement d'une rampe d'accès handicapés à la Mairie

4 – Sécurité incendie :

. Rappel : nécessité de remplacer deux hydrants inutilisables, le n° 16 et le n° 6 implantés respectivement Chemin de Champ Roux à la Combe-dessus et Route de Grésy,

. dans le cadre de la remise aux normes de la protection incendie à effectuer sur la Commune, canalisation à changer en diamètre 100 du poteau incendie n° 04, Chemin de Champ Bardin, en bordure de la parcelle A 1228 jusqu'au niveau de la parcelle A 416 pour raccordement à la canalisation de diamètre 100 existante afin d'obtenir un débit suffisant soit 60 m³/heure sur le poteau incendie n° 19 implanté en bordure A 1581.

III – DEMANDES DE SUBVENTION

A - MISE AUX NORMES SECURITE INCENDIE

Après avoir rappelé au Conseil municipal la délibération C du 23 novembre 2010 ayant pour objet « Remplacement de deux poteaux incendie – demande de subvention DGE 2011 », Monsieur Le Maire l'informe que :

- l'article 179 de la loi de finances pour 2011 a fusionné la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée : « dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) »,

- il convient, par conséquent, de redéposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour le remplacement des deux poteaux incendie n° 16 et n° 6,

- propose d'inclure dans ce dossier le remplacement de 90 mètres de canalisation diamètres 80 mm et 60 mm par une canalisation de 100 mm afin d'assurer un débit correct au poteau incendie n° 19 situé Chemin Champ Bardin (Chef-lieu) et protégeant cinq habitations,

- propose d'inclure dans ce dossier l'installation d'une réserve incendie souple de 120 m3 pour défendre les entreprises qui s'installent dans l'extension de la zone d'activité du Sauvage. Celle-ci est desservie par 2 poteaux incendie (le 21 et le 23), mais leur débit est insuffisant (environ 40 m3). Il n'est pas possible d'augmenter ce débit en intervenant sur la canalisation car la longueur à changer serait très importante et le coût estimé par le schéma directeur (259.040 € HT) trop élevé,

- souligne que, suite à la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable élaboré par le SIAE du Sierroz, la Commune de Mognard doit mettre en conformité son réseau de défense incendie et que cette opération sera réalisée sur plusieurs années,

- précise que le montant global HT de cette première tranche de travaux s'élèverait à environ 33.264,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le projet de mise aux normes de la sécurité incendie tranche N° 1 comprenant la fourniture et la pose de deux poteaux incendie, le remplacement de 90 mètres de canalisation Chemin de Champ Bardin et la pose d'une citerne incendie de 120 m3 pour défendre l'extension de la zone d'activité du Sauvage.

- approuve le coût prévisionnel de travaux pour un montant de 33.264,00 € HT,

- demande à Monsieur Le Préfet de la Savoie, dans le cadre de la DETR 2011, à bénéficier de la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération,

- inscrira les crédits nécessaires au Budget principal 2011.

B - AMENAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCES POUR PERSONNES HANDICAPEES

A LA MAIRIE

Monsieur Le Maire rappelle la loi du 11 février 2005 qui rend obligatoire d'ici janvier 2015, l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public. Il convient donc d'étudier la mise en place d'une rampe d'accès au Bâtiment Mairie comprenant le secrétariat et la Salle du Conseil municipal notamment utilisée pour les réunions, lors des élections, pour célébrer les mariages ou tout autre événement.

Monsieur Le Maire demande ensuite à Monsieur Bernard PADAY, Adjoint délégué aux Travaux, économiste de la construction de profession, de soumettre à l'assemblée l'étude réalisée pour ce projet.

Monsieur Bernard PADAY présente un descriptif et deux esquisses des travaux à effectuer ainsi qu'un détail estimatif du coût du projet qui s'élèverait à 10 680.00 € H.T.

Monsieur Bernard PADAY s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- conscient de la nécessité de rendre accessible tout lieu public à tout citoyen, accepte le projet de mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au Bâtiment Mairie,
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant H.T. de 10 680.00 €,
- demande à Monsieur Le Préfet de la Savoie dans le cadre de la DETR 2011 à bénéficier de la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération,
- inscrira les crédits nécessaires au Budget Principal 2011.

IV- PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN AIXOIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le dossier portant sur le projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Bassin Aixois (P.P.R.I.) qui sera soumis à enquête publique en avril-mai 2011.

Ce P.P.R.I. concerne vingt-trois communes du bassin versant du Tillet-Sierroz qui peuvent être potentiellement touchées par des crues lentes ou rapides, des crues torrentielles, des crues du Lac du Bourget, un ruissellement pluvial urbain (pour Aix les Bains uniquement) et des ruptures de digues et de barrage du Sierroz.

L'élaboration de ce P.P.R.I. a fait l'objet d'une étroite concertation avec la Commune de MOGNARD ainsi qu'avec chacune des autres communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

N'ayant pas d'observations à formuler quant au contenu du dossier émet un AVIS FAVORABLE.

V- MODIFICATION DES STATUTS DE LA C .C.C.A.

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment ses articles L5214-1 et suivants, L5211-1 et suivants et plus particulièrement l'article L5211-17,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Canton D'Albens,

Il est exposé qu'un travail de mise à jour des statuts a été conduit par M. Jean-Pierre Ginet et sa commission.

Il en résulte une version des statuts dont la présentation a été modifiée pour plus de lisibilité, une réorganisation des articles pour correspondre au CGCT. Sur le fond les modifications principales concernent :

- la modification de l'article I-2 « Actions de développement économique » : après en avoir délibéré, « sont considérées d'intérêt communautaire, toute zone nouvelle d'une surface supérieure à 10 000 m², et toute extension, d'une surface supérieure à 10 000 m², d'une zone existante, que cette extension soit réalisée en une ou plusieurs fois »,
- l'ajout explicite du Belvédère de la Chambotte dans l'intérêt communautaire,
- la reformulation de la compétence Transport Scolaires,

- l'ajout de la compétence Consultance architecturale et énergétique,

- l'ajout à l'article III- 1-1 de la mention : « Impulsion et coordination des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.»,

- l'ajout de la compétence Plan Local d'Habitat, qui est de fait dévolue aux intercommunalités, et qui s'avère nécessaire pour adhérer éventuellement à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de Savoie,

- la modification de l'article 7 : « Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres, dans les conditions prévues à l'article L-5211-10 du C.G.C.T, un bureau de 10 membres désignés selon les règles suivantes :

- . un membre par commune de moins de 2 000 habitants,
- . deux membres par commune de plus de 2 000 habitants,

et comprenant :

- . un Président,
- . des Vice-présidents,
- . des membres ».

- l'ajout d'un article 9 : Réunions du conseil communautaire :

« Le conseil communautaire peut se réunir au siège de la Communauté de Communes ou dans chacune des communes membres »

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Albens prévoit un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération pendant lequel les conseils municipaux des communes membres devront se prononcer sur cette proposition. A défaut de réponse dans le délai prescrit, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Canton d'Albens annexés à la présente délibération,

NOTE en conséquence, que ces nouveaux statuts viennent se substituer de manière intégrale à la décision institutive reconnue par arrêté préfectoral du 31 décembre 1993 et modifié par l'arrêté préfectoral du 13 mars 2007.

VI – URBANISME

A - DECLARATIONS PREALABLES :

- n° 073 158 10 C 5010 : Monsieur BIBOLLET Bernard, Route de Maclin, parcelles A 782 et 783, pour réalisation de deux lots à bâtir,

- n° 073 158 10 C 5011 : Monsieur GIRARD Serge, Chemin du Marteret, parcelles A 35, 36, 37, pour pose de panneaux solaires.

B – CERTIFICATS D'URBANISME

. de simple information :

- CU n° 073 158 11 C 2001 : Maître Claude GIROUD, Notaire, parcelle A 1142, Les Côtes,

- CU n° 073 158 11 C 2002 : Maître Claude GIROUD, Notaire, parcelle A 974, Rogeran.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Les «Aînés » des Communes d'Epersy et Mognard se réuniront autour d'une table le samedi 19 mars 2011 à 12 heures à la Salle Gilbert Clerc-Renaud.

Fait à MOGNARD, le 04 février 2011



Bernard MARIN
MAIRE DE MOGNARD,